The background of the slide is a blurred photograph of a large, light-colored building with a prominent steeple, likely a church or schoolhouse. In the foreground, there is a well-maintained green lawn. The overall scene is bright and clear, though the image is intentionally out of focus to make the text stand out.

Document explicatif des demandes de dérogations mineures nos 2021-02 et 2021-04, qui seront traitées à la séance du Conseil du 9 mars 2021

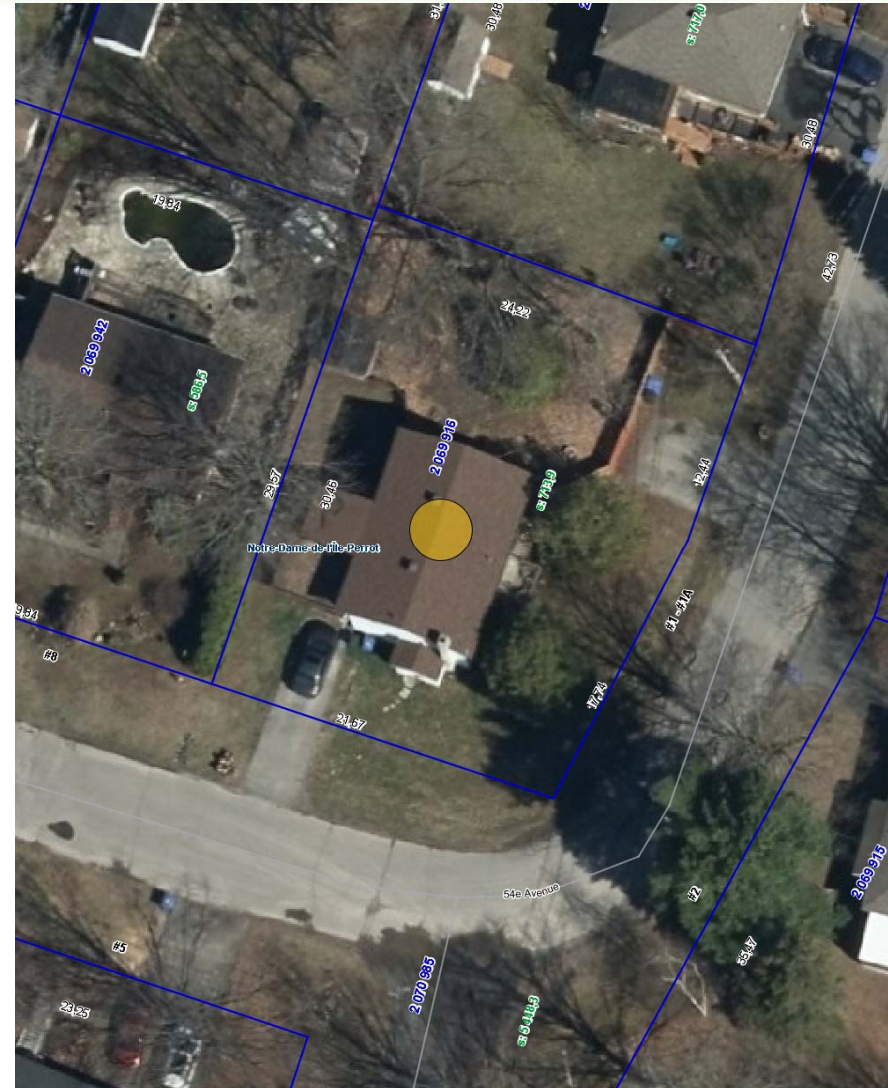
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-02

EMPLACEMENT : 1, 1-A, 54e Avenue

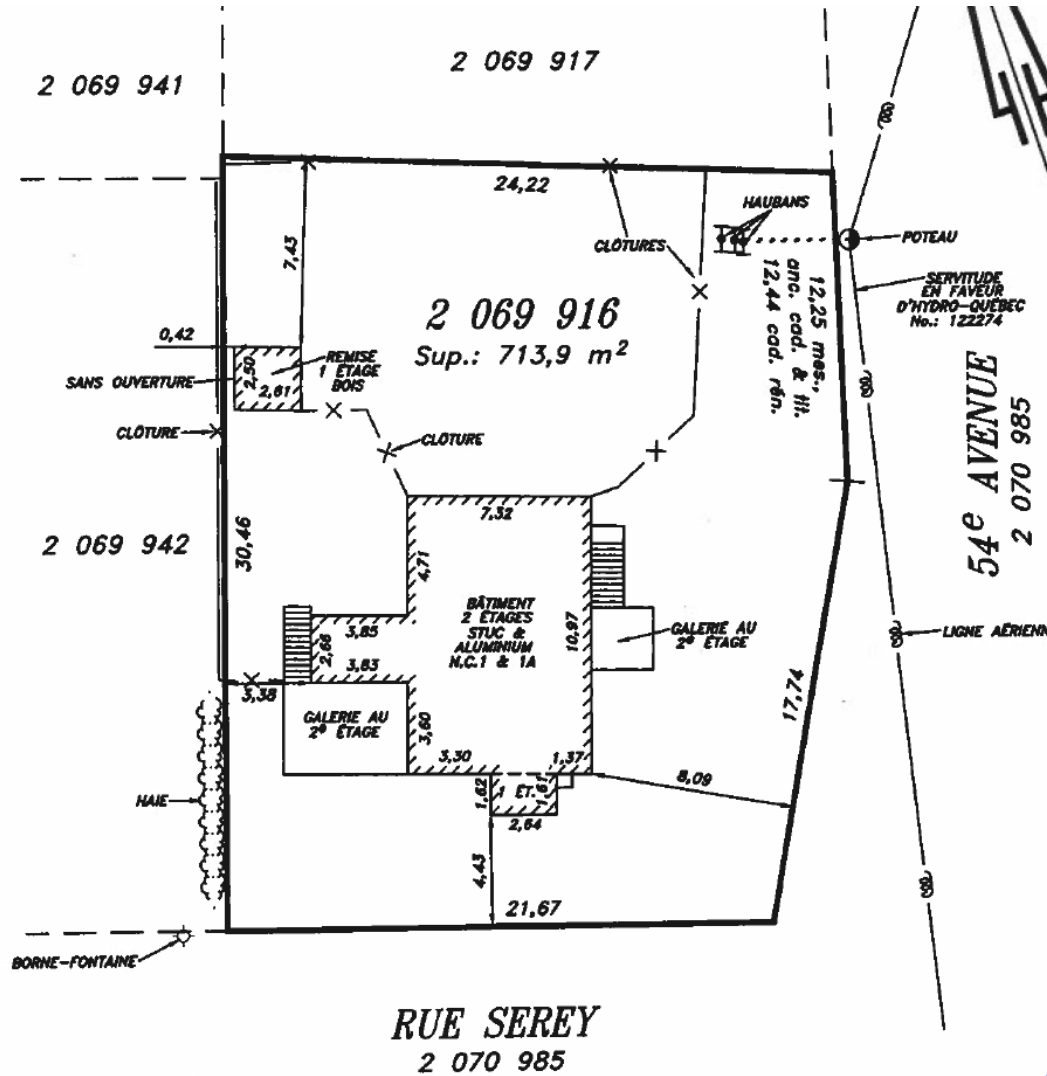
NATURE DE LA DEMANDE:

La demande vise à régulariser :

- La marge de recul latérale adjacente à la voie de circulation du bâtiment principal à 4,35 mètres au lieu de 4,50 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- La marge de recul arrière du bâtiment principal à 3,30 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- La galerie et ses escaliers en cours arrière avec un empiètement dans la marge de recul arrière de 6,80 mètres au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Un escalier de type "*ouvert donnant accès aux étages situés à plus de 2 mètres du sol*" dans la cour avant alors que la réglementation le proscriit.



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-02



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-02



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-04

EMPLACEMENT : 100, rue Huot

NATURE DE LA DEMANDE:

La demande vise à permettre :

- L'agrandissement, pour une partie du bâtiment principal de 12' x 14', avec une marge de recul avant de 4,50 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- L'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 3 mètres au lieu de 4,5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- L'aménagement de deux nouvelles entrées charretières, pour un total de 4 au lieu d'un nombre maximal de 2 tel que prescrit à la réglementation;
- Que la largeur d'une des nouvelles entrées charretières soit de 41,50 mètres au lieu de 12 mètres tel que prescrit à la réglementation.



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-04

